

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Un salarié du secteur privé peut-il démissionner pendant son congé parental ?

Oui, le salarié peut démissionner pendant un congé parental en respectant la procédure habituelle en matière de démission.

Le contrat de travail est alors rompu à la fin du préavis.

Si la durée du préavis ne couvre pas l'intégralité du congé parental, le salarié doit retourner en entreprise pour effectuer ses derniers jours de préavis à la fin du congé.

#### Exemple

Le salarié informe l'employeur de sa démission 1,5 mois avant la fin de son congé parental. La durée de votre préavis est de 2 mois. Le salarié doit retourner en entreprise pour effectuer les 15 derniers jours du préavis à la fin de son congé parental.

Si le salarié démissionne parce qu'il a trouvé un nouvel emploi, il ne peut pas le commencer avant la fin du préavis en cours.

Toutefois, le salarié peut demander l'accord de son employeur pour réduire la durée du préavis ou l'annuler.

L'employeur n'est pas obligé d'accepter la demande du salarié.

### Rupture du contrat de travail dans le secteur privé

#### Formes de rupture

Démission

Rupture conventionnelle

Prise d'acte

Résiliation judiciaire

Départ négocié (difficultés économiques)

Rupture pour cas de force majeure

Rupture conventionnelle collective

#### Documents à remettre au salarié

Fin de contrat : documents à remettre au salarié

Certificat de travail

Attestation employeur destinée à France Travail (anciennement Pôle emploi)

Solde de tout compte

#### Questions – Réponses

- [Un salarié peut-il démissionner pendant un arrêt de travail ?](#)
- [Un salarié peut-il démissionner pendant ses congés payés ?](#)
- [Une salariée peut-elle démissionner pendant un congé maternité ?](#)

#### Toutes les questions réponses

#### Services en ligne

- [Calculer la durée du préavis de démission selon la convention collective](#)  
Téléservice

#### Textes de référence

- [Code du travail : article L1237-1](#)



AGGLOMÉRATION



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F540>